



Radar autonome

Par Sandyt

Bonsoir, Je pense recevoir plusieurs amendes dans les jours à venir car installation d'un radar autonome sur autoroute en travaux que je n'ai pas vu. J'ai déjà reçu deux amendes et deux points en moins. Pour le dernier j'ai fait une requête en exonération. Je voudrais savoir s'il y a une limite pour requête en exonération. Merci

Par ESP

Bonsoir

Une requête en exonération pour des PV relatifs à une même infraction, cela se comprend, mais pour des infractions renouvelées au même endroit, ce n'est pas la même chose.

Par janus2

Bonjour,

Si vous passez 20 fois devant le même radar en dépassant la vitesse autorisée, vous recevrez 20 avis de contravention et ces 20 verbalisations seront justifiées.

Ce n'est pas parce que vous avez été verbalisé une première fois que par la suite vous avez droit de rouler au dessus de la limitation en passant devant ce radar !

Par Sandyt

Non bien sûr, ce n'est pas le propos. Vous avez raison, je me posais simplement la question. Merci